



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION ANIMATION



District de l'Hérault de Football

COMMISSION ANIMATION

Réunion du 05/11/2024

Présidence : **Mrs. Huc Alain et Odin Gaëtan**

Présents : **Mrs. Bres Thierry – Ginestet Herve – Le Rest Sebastien – Malzieu Gilbert – Pesce Pierre – Prin Jean Lou – Rey Guy**

Absents excusés : **Mrs. Crinquant Valentin – Gros Frederic – Marcos Dominique – Quadruppani Thibault – Szukics Bruno – Plaza José**

Le procès-verbal de la réunion du 15/10/2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous informons d'une modification dans la composition de la poule E U13D3 : l'A. S. C. Paillade Mercure 1 intègre cette poule à la place de l'Atlas Paillade 2.

U13D3

Poule E

A. S. C. PAILLADE MERCURE 1
S. A. MARSILLARGUOIS 1
A. S. C. MUNICIPAUX ST JUST 1
BAILLARGUES ST BRES 1
P. I. VENDARGUES 1
U. S. LUNEL 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U12D3

⚽ Poule D

FC 3MTKD 1/ST GEORGES R. C. 1

Du 9/11/2024

Est inversée

(Accord des clubs, mail du 6/11)

SECTION U6-U7

La première journée a lieu ce week-end. Nul doute que les enfants et les éducateurs attendent cet événement avec impatience.

Beaucoup de clubs engagent des équipes au dernier moment ou refusent des plateaux qui leur sont attribués alors que ces derniers sont publiés depuis quelques temps. Tout ceci nous oblige à modifier le nombre de plateaux sur certains secteurs et de changer les équipes initialement prévues afin de rester le plus cohérent possible, ce qui est parfois impossible.

Pour rappel un club qui n'a qu'une catégorie engagée se doit d'accueillir la catégorie où il n'a pas d'équipe.

Certains refusent les longs déplacements ce qui est respectable, mais il faut penser aux clubs excentrés du département qui, chaque week-end, s'obligent à faire des longs trajets afin que leurs enfants puissent participer aux plateaux ou matches.

Merci de consulter le FAL qui est modifié fréquemment à la suite des infos expliquées en amont.

Soyons solidaires afin que tous les enfants puissent pratiquer leur sport favori.

La Commission souhaite à toutes et tous une bonne saison dans le respect et la convivialité surtout dans ces catégories où le mot Animation doit avoir toute sa place.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



SECTION U10

FORFAITS - PLATEAUX

PLATEAUX DU 12 OCTOBRE 2024

Plateau U10 niveau 2 – poule C

O. DE ST ANDRE (517246)

Amende : 28€ (forfait non notifié)

MEZE STADE F. C. (581335)

Amende : 28€ (forfait non notifié)

Plateau U10 niveau 2 – poule F

U. S. LUNEL VIELLOISE O. S. (503252)

Amende : 28€ (forfait non notifié)

SECTION U11

FORFAITS - PLATEAUX

PLATEAUX DU 12 OCTOBRE 2024

Plateau U11 niveau 2 – poule F

REVEIL SPORTIF GIGEANNAIS (564863)

Amende : 28€ (forfait non notifié)

U. S. MONTAGNACOISE (500294)

Amende : 28€ (forfait non notifié)

SECTION U12/U13

INFORMATIONS AUX CLUBS

A partir de la phase 2, les feuilles de matchs sont informatisées. Attention, vérifiez bien auprès de vos clubs que vous avez accès à la FMI.

Petit rappel sur les défis de la Phase 2 et 3 : les défis sont **OBLIGATOIRES** et sont à réaliser avant le match.

Les clubs ont reçu par messagerie officielle les défis à réaliser.

Pour ces phases 2 et 3 nous passons à un match de 60min avec pauses coaching toutes les 15min. Soit 4 fois 15min. A chaque reprise de pause coaching, nous reprenons par un engagement.

Il faudra rentrer le vainqueur du défi dans "observations d'après-match". Le défi permettra de remporter un point supplémentaire au classement par journée.



Observations d'après match

Saisissez ici les observations d'après match dans la limite de 1024 caractères

Vainqueur du défi : District de l'Hérault

Rapport complémentaire arbitre suit

Identification Signer Identification

Equipe absente Equipe absente

Signature équipe recevant Signature arbitre Signature équipe visiteuse

MODIFIER VALIDER

Ecrire dans la case « Observations d'après match » Le vainqueur du défi

CLUBS NON EN REGLE AVEC LE PERMIS DE DIRIGER UNE EQUIPE U12/U13

Les éducateurs/trices n'ayant pas participé à cette réunion à caractère obligatoire comme chaque saison, doivent contacter le CTDAP YOANN VINCENT par mail officiel au plus vite à l'adresse suivante : yvincent@herault.fff.fr

EQUIPES DONT LES EDUCATEURS N'ONT PAS PARTICIPE A LA REUNION PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE U12-U13		
U13 D1		U12 D2
MONTPELLIER ATHLETIC SPORT		RCO AGDE 2
U13 D2		MMF
AS BEZIERS 2		GC LUNEL 2
AS FABREGUES 2		U12 D3
MEZE STADE FC 2		PHOENIX
U13 D3		OJ BEZIERS
AS PUIMISSON 1		ATLAS PAILLADE
FC SAUVIAN 2		RDOCKERS
FC SAINT PARGOIRE		AS FRONTIGNAN AC
ARCEAUX 2		PAILLADE MERCURE
ES MUDAISON		ST LUNARET NORD
AS LA GRANDE MOTTE		AS MIREVAL
SC ST THIBERY		3MTKD
FC PETIT BARD 2		JACOU CLAPIERS FA
STADE LUNARET		
US BASSES CEVENNES		



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



A l'heure actuelle, les équipes suivantes évoluent en D1. Leurs éducateurs doivent impérativement se mettre à jour au niveau des diplômes, sous peine de ne pouvoir évoluer en Territoire lors de la phase 3 en cas de montée.

EQUIPES AYANT UN STATUT DE L'EDUCATEUR NON EN REGLE POUR LA PHASE 3	
U13 D1	
	AS LATTES
	AS CELLENEUVE
	FC PETIT BARD
U12 D1	
	AS PIGNAN
	ATLAS PAILLADE
	AS CROIX D'ARGENT
	AS GIGNAC
	FC PETIT BARD
	ENT CORNEILHAN LIGNAN
	FC THONGUE ET LIBRON

Prochaine réunion le 12/11/2024.

Les co-présidents,
Alain Huc et Gaëtan Odin